



CHARTRE DES OPÉRATEURS EN FAVEUR D'UN NUMÉRIQUE DURABLE

DECEMBRE 2021

Les opérateurs ont pleinement conscience des enjeux environnementaux et de leur rôle au soutien de la transition écologique et dans la lutte contre le dérèglement climatique. Les réseaux fixes et mobiles constituent un formidable outil au service de la réduction des émissions de gaz à effets de serre de nombreux secteurs et de l'activité humaine au sens large. Le contexte pandémique avec le renforcement du télétravail et de l'éducation à distance, l'explosion des téléconsultations médicales et du commerce en ligne, a mis plus que jamais au jour les externalités positives des réseaux de communications électroniques au soutien d'une activité économique et sociale décarbonée. Engagés de longue date en faveur de l'environnement, les opérateurs sont résolument inscrits dans la réduction de l'empreinte environnementale du numérique. En ce sens, ils se donnent pour objectif commun de contribuer à la neutralité carbone sur les périmètres 1 et 2 d'ici 2040.

Dans cette poursuite, les opérateurs signataires de la présente Charte pour un numérique sobre en carbone et en ressources naturelles finies mèneront des actions volontaires et ambitieuses en articulant tous les leviers présentés ci-après.

A ce titre, la Fédération Française des Télécoms publiera, pour l'ensemble des opérateurs, un bilan annuel de suivi d'indicateurs définis au préalable.

La publication de ces chiffres permettra aux citoyens de suivre l'évolution positive de la filière d'un point de vue environnementale.



Réduire nos émissions de CO₂

- **Renforcer l'efficacité énergétique de nos réseaux.**
L'énergie nécessaire au fonctionnement des réseaux et systèmes d'informations représente une large part de la consommation énergétique des opérateurs, et donc de leurs émissions de CO₂ directes. La recherche d'une plus grande efficacité énergétique pourrait notamment passer par la généralisation d'une climatisation innovante de leurs installations, et en premier lieu de leurs data centers ou encore le remplacement d'équipements anciens plus énergivores.
- **Développer le recours aux énergies renouvelables.**
Investir dans la maîtrise énergétique et environnementale en privilégiant, quand cela est possible, le recours aux énergies renouvelables notamment dans le cadre de contrat d'achat d'électricité renouvelable.
- **Capitaliser sur des solutions moins énergivores pour l'avenir.**
Au-delà des réseaux et systèmes d'informations, il est nécessaire d'agir sur les autres sources de consommation d'énergie et CO₂ comme en réduisant l'impact des flottes de véhicules et en améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments.



Limiter notre impact sur les ressources naturelles

- **Développer les démarches d'éco-conception pour réduire l'impact des produits tout au long de leur cycle de vie.**
Il s'agit de s'inscrire dans une démarche qui prend en compte non seulement les équipements physiques nécessaires mais aussi les activités et processus de cycle de vie des services. L'éco-conception doit être généralisée autant que possible.
- **Allonger la durée de vie des équipements.**
Pour favoriser une consommation durable et participer à l'accroissement du cycle de vie des équipements, il est nécessaire de renforcer encore l'information des consommateurs sur l'impact de leurs usages, de leur permettre de mieux éclairer leurs choix et surtout, de leur permettre d'être des acteurs de la consommation durable en faisant de la durabilité des équipements et de l'engagement de leur opérateur dans l'économie circulaire un critère de choix. Cela passe notamment par une promotion de l'indice de réparabilité des terminaux.
- **Augmenter la collecte des mobiles et le recours aux appareils reconditionnés en lieu et place d'appareils neufs.**
Alors que 75% de l'impact des terminaux mobiles est lié à la phase de fabrication et de distribution, développer des points de collecte des terminaux usagés visibles et disponibles en boutique, une politique ambitieuse de reprise des terminaux mais aussi de

commercialisation de terminaux reconditionnés à moindre impact, notamment en les proposant aux abonnés et aux nouveaux clients.

- **Faire la promotion de l'économie circulaire en interne et auprès de nos fournisseurs et clients.**

Sensibiliser et former les équipes commerciales en priorité aux offres favorisant l'économie circulaire et impliquer dans le cadre du processus des achats de nos équipements, des critères liés à la durabilité, au recyclage, à la réparation ou au reconditionnement.



Mettre le numérique au service de l'environnement

- **Investir dans les innovations technologiques.**

S'inscrire dans une démarche de progrès continu et poursuivre les investissements dans les innovations technologiques permettant de réduire les émissions de GES de l'ensemble des secteurs.

- **Accompagner les consommateurs dans leurs usages numériques.**

Poursuivre les actions de sensibilisation des consommateurs en instaurant des campagnes de communication nationales avec l'ensemble de nos partenaires (représentant des pouvoirs publics compris) et en s'engageant à développer tout outil utile à la promotion des gestes éco-citoyens (site internet, guide pratique, vidéos sur les bons usages du numérique à relayer sur les réseaux sociaux notamment auprès des jeunes publics).

- **Mettre en place un suivi des engagements.**

Assurer un suivi et une communication transparente en ligne sur les engagements.

Faire un bilan consolidé des efforts entrepris par les opérateurs et le communiquer annuellement.

Favoriser l'échange de bonnes pratiques au sein de la Fédération Française des Télécoms sur l'ensemble des objectifs de la présente charte.

Annexe : Liste d'indicateurs de suivi annuel

- 1 Total des émissions de CO₂ annuelles des quatre opérateurs sur les périmètres 1 et 2
- 2 Proportion de l'électricité renouvelable utilisée par rapport à l'électricité totale consommée
- 3 Nombre de portables reconditionnés vendus par les opérateurs
- 4 Proportion du nombre de portables collectés par tous moyens (reprise, collecte citoyenne, retours commerciaux, etc.) par rapport à la somme totale des portables vendus